

Publié le 6 décembre 2012

Un partenariat d'avenir pour la Fédération des Epl Auvergne Centre Limousin

Le 30 novembre 2012 restera la date du premier partenariat entre le Syndicat national des directeurs généraux de collectivités territoriales (Section Centre), le Centre national de la fonction publique territoriale (Section Centre) et la Fédération des Epl Auvergne Centre Limousin. DGS, DGA, DGST et secrétaires de mairie étaient invités à Contres dans le Loir-et-Cher pour venir s'informer et se former sur l'économie mixte et la gamme Epl.



" Les enjeux du choix des outils pour la gestion des Services publics locaux " tel était le thème retenu pour cette journée d'actualité initiée par ses 3 organisateurs, **Jacky Benhamou**, président du SNDGCT Centre, **Philippe Oursin**, directeur du CNFPT Centre, et **Louis Bureau**, président de la Fédération régionale des Epl.

Les Entreprises publiques locales (Sem, Spl et Spla) sont des instruments et acteurs de la gestion des services publics locaux. Issues de la jurisprudence communautaire, les Sociétés publiques locales permettent, sous conditions, d'agir pour les territoires sans être soumises aux règles concurrence et de publicité. Si ce nouvel outil est intéressant, élus et cadres dirigeants doivent être conscients de leurs conditions de montage et de fonctionnement.

C'était l'un des objectifs de cette action de proximité organisée par ces 3 acteurs majeurs de la gestion publique locale. Une première tentative concluante qui ouvre la porte d'un partenariat durable. Après la présentation par **Louis Buteau** du mouvement Epl, **Grégory Decoster**, délégué territorial pour la Fédération régionale, **Richard Hovaere**, DGS de Saint Saturnin (72), commune actionnaire de la Spl [Antonnière Services Plus](#) et **Patrick Rivard**, directeur de la Sem [Territoria](#), opérateur reconnu dans le Cher, sont intervenus longuement sur les atouts de la gamme Epl, mais également sur le travail et la prise de conscience nécessaires pour la mise en oeuvre et la pérennisation de ces outils.

Patricia Bonamy, directrice des affaires juridiques et de la commande publique, du Conseil général d'Indre-et-Loire est venue apporter sa vision stratégique de l'Epl et surtout les applications concrètes auxquelles est en train de réfléchir le Conseil général.

L'exercice sera très vite reconduit en 2013.

Par Grégory DECOSTER